



Communiqué

Coup de Jarnac pour l'élection des représentants du personnel à la commission de surveillance de la CDC ! Comment l'UNSA, la CFDT (et la direction) s'entendent pour empêcher l'élection légitime de la candidate CGT.

Lundi 16 mars, le comité mixte d'information et de concertation du groupe Caisse des dépôts (CMIC : équivalent d'un comité de groupe) s'est réuni pour procéder à l'élection des deux représentants (1 femme et 1 homme) du personnel du groupe à la Commission de surveillance (organe spécifique de gouvernance du groupe caisse des dépôts composé de 16 membres dont 5 parlementaires et 2 représentants des salarié.es) ainsi qu'au renouvellement de son bureau.

Conformément à la loi, cette élection a lieu tous les trois ans au sein de l'instance sociale de groupe CMIC qui comporte 30 membres désignés proportionnellement aux résultats consolidés des élections professionnelles du groupe au 31 décembre 2025. **Ces résultats ont vu la progression notable de plus de 5 points de la CGT à 22 % des suffrages, la stabilité de l'UNSA toujours en tête avec 32 %, la baisse de la CFDT de près de 2 points à 20,4 % et la stabilité de la 4ème organisation représentative, la CFE CGC à 14,5 %.** Du fait de cette progression électorale, la CGT a donc gagné deux sièges au CMIC et est passée à 8 représentants tandis que la CFDT en a perdu 1, avec 7 représentants, l'UNSA est restée stable avec 11 sièges tout comme la CFE CGC avec 4 sièges.

Dans ce contexte et alors que l'UNSA, 1^{ère} organisation revendiquait le siège homme à la Commission de surveillance, il revenait démocratiquement à la CGT, devenue deuxième organisation, de faire élire sa candidate. **C'était sans compter sur un véritable coup de Jarnac qui a vu l'ensemble de la délégation UNSA soutenir la candidate présentée par la CFDT. La même forfaiture s'est reproduite pour l'élection du poste « stratégique » de secrétaire du CMIC qui a vu là encore, l'UNSA soutenir le candidat présenté par la CFDT contre celui présenté par la CGT.**

Résultat : la CFDT, troisième organisation syndicale pourtant seule à avoir vu sa représentativité électorale, baisser, cumule à la fois un siège à la commission de surveillance et le secrétariat du comité de groupe (CMIC) !

On cherche encore les motivations de cette manœuvre de la CFDT et de l'UNSA, en proie à une grave crise de direction interne liée à la procédure de licenciement disciplinaire frappant sa secrétaire générale, au risque de rompre délibérément avec la continuité du cadre intersyndical et consensuel qui jusqu'ici présidait au fonctionnement des instances sociales du groupe Caisse des dépôts.

Pour la CGT, au-delà des considérations boutiquières tactiques, **c'est en fait une différence de conception sur le rôle même des représentants des salariés à la Commission de surveillance qui est à l'origine de cette forfaiture.**

Si nous nous sommes battus pendant près de trente ans pour revendiquer et finalement obtenir l'entrée de représentants des salariés dans l'organe de gouvernance du groupe Caisse des dépôts, **c'est pour y faire entendre la voix et les revendications des travailleurs du groupe, y compris sur les enjeux stratégiques et de mission...**, sans concession ni compromission, et cela dans l'esprit du préambule de la constitution de 1946 qui proclame « le droit des travailleurs à participer à ... la gestion de l'entreprise ».

Or manifestement, ce n'est pas le point de vue de la représentante de la CFDT à la commission de surveillance, Estelle le BIHAN-CHAUVIN, qui déclarait récemment dans une publication syndicale : **« je ne peux pas formuler des demandes émanant des personnels en Commission de surveillance. Ce n'est pas le lieu ... je ne peux pas utiliser l'information obtenue en CS pour alimenter le dialogue social ... à moi, simplement de trouver le bon angle pour éveiller l'intérêt des autres commissaires et challenger la direction sur ces aspects quand il y a matière ».**

Point de vue probablement partagé par le représentant de l'UNSA, David BLE ou son prédécesseur, Pierre FOURCAIL, car nous n'avons jamais eu aucun retour ni aucune information de leur part quant à leur participation aux travaux de la CS.

Pourtant, à la lecture du Rapport au parlement 2024 qui comporte les PV des commissions de surveillance, nous pouvons nous apercevoir de faits surprenants :

- **Ainsi le représentant UNSA et la représentante CFDT de l'époque ont voté pour le candidat LR à la présidence de la Commission de surveillance plutôt que pour le Président finalement élu : Jean-René CAZENEUVE ... sur la base de quel élément ? de quel mandat ? Pourquoi ne se sont-ils pas abstenus ?**
- Ainsi alors qu'ont été discutés des points aussi importants que la cession-Privatisation de TRANSDEV au groupe allemand RETHMAN, la cession des EPHAD de ARPAVIE, La liquidation et la cession partielle de NOVETHIC... **on ne constate aucune intervention des représentants des salariés sur le sujet.**
- **Que dire de l'absence d'interventions sur des sujets de mission aussi capitaux que l'éventualité de l'orientation du fonds d'épargne vers le financement du nucléaire ou de l'industrie d'armement...ou encore sur le financement du logement social.**

AU DELA DE LA DENONCIATION DE CETTE MANOEUVRE ANTIDEMOCRATIQUE, LA CGT SOUHAITE ALERTER L'ENSEMBLE DES SALARIES DU GROUPE ET RAPPELER SES REVENDICATIONS SUR LE SUJET :

- **Le triplement du nombre de sièges de représentants du personnel à la commission de surveillance, soit 6 sièges .**
- **Mise en place d'une procédure de compte-rendu périodique de mandats des commissaires représentant le personnel aux salariés du groupe via notamment le CMIC.**
- **Mise en place d'un système de saisine par le personnel du groupe des représentants salariés à la CS.**